

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 19 septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, BARTH Julien, SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.
Il constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Bâtiment communal - Location

Point 4 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Désignation de délégués suppléants

Point 5 / Désignation du correspondant incendie et secours

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 8 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 9 / Divers & Informations

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 juillet 2022 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

346,32 € à titre de remboursement par Groupama du sinistre du candélabre Rue des Cerisiers ;

2 280,44 € à titre de remboursement par Groupama du sinistre du candélabre Rue des Cerisiers ;

102,28 € à titre de remboursement des frais d'électricité par Madame Marguerite GOEPFERT ;

965,71 € à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Marguerite GOEPFERT ;

85,20 € à titre de remboursement de la consommation d'eau par Madame Marguerite GOEPFERT ;

79,25 € à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Sophie GRUNER ;

150,38 € à titre de remboursement de la consommation d'eau par Madame Sophie GRUNER ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

2.2 Aménagement de l'école maternelle - Avenant

Monsieur le Maire informe que certains travaux prévus au lot 2 – Menuiseries extérieures Alu attribué à l'entreprise Kleinhenny ne seront pas effectués. Il s'agit de la trappe d'accès qui ne sera pas réalisée.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot 2 en application de la délibération du conseil municipal du 25 juillet 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 8 juin 2022 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CONCLUT l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

Programme

Aménagement de l'école maternelle

Lot n°02 – Menuiseries extérieures alu

Entreprise

KLEINHENNY R. - 28 rue de Kingersheim 68110 ILLZACH

Montant initial du marché : 16 650.00 € HT, soit 19 980.00 € TTC

Avenant n° 1 - montant : - 5 750.00 € HT, soit - 6 900.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 10 900.00 € HT, soit 13 080.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

POINT 3 / Bâtiment communal - Location

Monsieur le Maire informe de la demande de la société Idéal Promotion de louer le Rez-de-Chaussée du bâtiment sis 1 rue du Moulin afin d'installer un point de vente ;

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer commercial ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de louer le local commercial à la société idéal Promotion ;

FIXE le loyer mensuel à 850 € sans les charges, montant qui sera revalorisé chaque année selon l'indice des loyers commerciaux (ILC), avec l'avance de un mois de loyer (caution) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail dérogatoire (ou de courte durée) ainsi que l'état des lieux et tous documents afférent à ce dossier.

POINT 4 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Désignation de délégués suppléants

Point ajourné.

POINT 5 / Désignation du correspondant incendie et secours

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal. [Le décret n° 2022-1091](#) du 29 juillet 2022 détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction en créant [le nouvel article D 731-14](#) du code de la sécurité intérieure ;

Les fonctions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

Plan communal de sauvegarde. La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours ([art. L 731-3](#) du code de la sécurité intérieure).

Rôle du correspondant incendie et secours. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation ([art. 13](#) de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Etendue de la mission de correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune (art. D 731-14).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Thomas LEIBY en tant que correspondant incendie et secours.

POINT 6 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 2 parcelle 365 – 6 rue Sébastien Gutzwiller – 701 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 564 – Lotissement Niedere Matten – 513 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 565 – Lotissement Niedere Matten – 510 m²*
- ♦ *Section 2 parcelle 367 – 10 rue Sébastien Gutzwiller – 801 m²*

POINT 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

7.1 Saint-Louis Agglomération

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 21 septembre 2022.

Il enverra le procès-verbal du conseil communautaire aux conseillers municipaux.

7.2 Rivières de Haute-Alsace

Monsieur le Maire relate la réunion au sujet de recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) qui a eu lieu le 6 septembre 2022.

200 collectivités du Haut-Rhin ont émis un avis négatif à l'encontre de ce projet ce qui a entraîné un recours amiable. Ce recours a été rejeté, c'est pourquoi un recours contentieux a été déposé à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse.

En effet, les demandes formulées par les collectivités haut-rhinoises lors de la consultation et à l'issue de la présentation du document final n'ont pas été prises en compte, les mesures proposées, en particulier sur les aménagements hydrauliques, vont bien au-delà de ce que demande la réglementation et ces mesures sont de nature à préjudicier au développement du territoire en déclassant des centaines d'ouvrages hydrauliques.

POINT 8 / Rapport des Adjointes & Commissions

8.1 René ALMY

Monsieur René ALMY donne lecture du procès-verbal de la Commission Social et Animation du Mercredi 6 septembre 2022.

Fête de Noël des Aînés : Dimanche 11 décembre 2022

Le Secrétariat se charge de demander des offres de prix aux traiteurs suivants :

- WIMMER Lucien à HESINGUE
- Traiteur J. CUISINE à HABSHEIM
- Traiteur SIMON à STAFFELFELDEN
- Traiteur KESSLER à RIEDISHEIM
- Hôtel Restaurant Au Soleil à WAHLBACH
- Stéphane Traiteur à DURMENACH

Prix maximum du menu : 32 € avec potage, entrée, plat, dessert, pain

Le service et la vaisselle seront faits par les membres de la commission et éventuellement les conseillers municipaux et leur conjoint si ces derniers seront invités.

La mise en place de la salle se fera le samedi 10 décembre 2022 à 13h30.

Les nappes et les serviettes en tissus seront prêtées par René ALMY.

Apéritif : Crémant et Salés

Vins et Eaux au choix de la municipalité éventuellement Fabien Boissons Bartenheim.

La Musique Espérance sera invitée à jouer lors de l'apéritif.

L'animation pendant le repas est en cours de discussion.

La décoration sera faite par les soins des membres de la commission.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer et qui se seront excusées, il faudra prévoir un panier garni.

Petite discussion concernant le jumelage retour (dans les Landes) de 2023, idées pour cadeaux ?

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

8.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT rend compte de la rentrée des classes.

L'organisation est la suivante :

PS – MS – GS => 22 élèves

CP – CE1 – CE2 => 22 élèves

CE2 – CM1 – CM2 => 25 élèves

Total : 69 élèves

Les petits pains de la rentrée ont été offerts le 8 septembre 2022 par la Commune.

Elle présente les activités prévues par les institutrices pour l'année : petit-déjeuner, semaine du goût, Saint-Nicolas, Carnaval...

Madame Stéphanie PIGEOT informe que la première réunion de chantier pour les travaux d'aménagement de l'école maternelle s'est déroulée le 14 septembre 2022.

Le démarrage des travaux est prévue semaine 40.

Elle informe enfin que les commissions Jeunes et Scolaire se réuniront le Jeudi 22 septembre 2022.

8.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 28 juin 2022.

❶ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0014 déposé par Maître Margaux SPIEDT, 23 rue du Périgord BP 89 – 68273 WITTENHEIM pour un projet situé au lot 6 du lotissement Nedere Matten au 1 rue des Peupliers – 68510 UFFHEIM, Section 5 Parcelle X/563, surface du terrain de 41 m² : Avis favorable.

② Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0008 de Monsieur Kévin DE FREITAS et Madame Lolita KITTLER, 2 ruelle des Jardiniers – 68440 HABSHEIM, pour un projet de construction d'une maison individuelle avec un garage accolé, situé Rue du 20 Novembre, Section 1 Parcelle 711, surface de terrain de 327 m², surface de l'habitation 105,47 m² : Avis favorable tout en respectant l'alignement de la Rue du 20 Novembre, route départementale.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 19 juillet 2022.

① Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0009 de Monsieur Abdullah DURAN habitant au 49 rue de la République – 68120 PFASTATT, pour un projet de construction d'une maison individuelle avec piscine, situé Rue du 20 Novembre, Section 1 Parcelles 718/86, 720/72 et 722/85, surface de terrain de 580 m², surface de l'habitation 148,50 m² : Avis favorable avec les prescriptions d'usage.

② Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0015 déposé par Me Arnaud OBRINGER, SCP GREWIS -OBRINGER, 1 A rue de Bâle – BP 9 – 68220 HEGENHEIM, pour un projet situé au lot 13 du lotissement Niedere Matten – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 564, surface du terrain de 513 m² : Avis favorable.

③ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0016 déposé par Me Arnaud OBRINGER, SCP GREWIS -OBRINGER, 1 A rue de Bâle – BP 9 – 68220 HEGENHEIM, pour un projet situé au lot 14 du lotissement Niedere Matten – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 565, surface du terrain de 510 m² : Avis favorable.

④ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0014 de Monsieur Henri SCHMELTZ, 6 rue des Sources – 68510 UFFHEIM, pour la création d'un car-port sur emplacement de parking existant de dimensions 4,85 x 3,01 x 2,50 m de hauteur, section 1 parcelle 192, surface de terrain 1467 m² : Avis favorable.

⑤ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0015 de Monsieur Philippe RYCHEN, 23 rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, section 1 Parcelles 684, 686, 688, surface du terrain de 1349 m², pour la réalisation d'une clôture avec un mur de 1 m de hauteur surmonté par des lamelles grises qui font brise vue sur 90 cm de hauteur.

La longueur du mur est de 13,50 m et sera mitoyen avec le terrain du voisin du 2 rue du Ruisseau : Avis favorable, mais dossier refusé par le service instructeur.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 9 août 2022.

❶ Modification de permis de construire en cours de validité PC 068 341 21 F0021-M01 de Monsieur Thomas SEXTO et Madame Cindy TERDJEMANE habitant au 61 B Grand Rue – 68220 RANSPACH-LE-HAUT, pour un projet situé au lot 4 devant la longère Rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelles 712 et 716, surface de terrain de 294 m².
Objet de la modification : chauffage par pompe à chaleur en lieu et place du chauffage au gaz avec panneaux photovoltaïques en autoconsommation initialement prévus.
Changement de la teinte de l'enduit de la façade du garage : passe de rouge orangé 181 à Pierre de Bourgogne 953 du nuancier Weber : Avis favorable.

❷ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0017 déposé par Me Arnaud OBRINGER, SCP GREWIS -OBRINGER, 1 A rue de Bâle – BP 9 – 68220 HEGENHEIM, pour un projet situé au lot 12 du lotissement Nedere Matten – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelles 561, 562, 563, surface du terrain de 1 546 m² : Avis favorable.

❸ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0018 déposé par Me Christine KLEIN, 15 A rue Poincaré – BP 9 – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 3F rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelles 702, 694, 697, 701, 264, surface du terrain de 8 465 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 30 août 2022.

❶ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0010 déposé par Monsieur Mathieu RIGOLLET et Madame Joumane LABANIEH – 12 rue des Vignes – 68510 UFFHEIM, Section 5 Parcelle 230, pour un projet de transformation de garage situé à la même adresse, pour l'agrandissement de leur garage existant jusqu'à limite parcellaire : Avis favorable.

❷ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0016 déposé par la Maison des Energies pour le compte de Jean-François GLASSER, 1 rue Alexandre Volta – 67450 MUNDOLSHEIM, pour un projet situé au 22 B rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelle 394, consistant en l'installation de 18 panneaux photovoltaïque d'une surface de 42,74 m² sur toiture : Avis favorable.

❸ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0017 déposé par la Maison des Energies pour le compte de Véronique GLASSER, 1 rue Alexandre Volta – 67450 MUNDOLSHEIM, pour un projet situé au 22 A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelle 395, consistant en l'installation de 18 panneaux photovoltaïque d'une surface de 42,74 m² sur toiture : Avis favorable.

④ Modification de permis délivré en cours de validité PC 068 341 21 F0003-M01 déposé par Monsieur Alex VERMOT DESROCHES et Madame Marine LEFEBVRE, chez Maisons Eden, 1 rue du Rhin – 68270 WITTENHEIM, pour un projet situé au lot 6 du lotissement Nedere Matten au 1 rue des Peupliers – 68510 UFFHEIM, Section 5 Parcelle 555.

Objet de la modification :

- Création d'une piscine enterrée de 3,00 x 7,00 m et d'une profondeur de 1,50 m.
- Création d'une terrasse en béton côté Sud et réalisation des aménagements paysagers.
- Réalisation de clôtures le long des limites séparatives côté Sud-Est et Ouest

Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Cimetière du Mardi 13 septembre 2022.

① Demande de travaux au cimetière d'Uffheim par la Marbrerie Alain Hoffarth pour la pose d'un monument cinéraire de 60 x 80 cm sur la sépulture de Gaëlle WELFERT ;
Mandataire Madame Carmen WELFERT domiciliée au 59 rue d'Ottmarsheim – 68170 RIXHEIM
Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine la décision.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 13 septembre 2022.

① Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0019 déposé par Me Christine KLEIN, 15 A rue Poincaré – BP 9 – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 10 rue Sébastien Gutzwiller – 68510 UFFHEIM, Section 2 Parcelle 367, surface du terrain de 801 m² : Avis favorable.

② Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0011 déposé par Monsieur Michel MAURER, 6 rue de la Forêt – 68220 WENTZWILLER, pour un projet de construction d'une maison d'habitation individuelle située au 43 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelles 732 et 734, surface du terrain de 1009 m² : Avis défavorable car il manque la servitude cour commune dans le dossier.

③ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0012 déposé par la SAS 3H IMMO représentée par M. Guillaume HOOG, 10 rue du Moulin – 68510 UFFHEIM, pour un projet de construction d'un ensemble de trois bâtiments alignés comportant en tout 6 logements, situés Rue d'Altkirch – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 228, surface du terrain 2278 m² : Avis défavorable. La Commission se réfère à l'article UB11 du PLU. En effet, l'aspect des trois bâtiments atypiques ne correspond pas au cadre du village, notamment la présence d'un moulin à côté de ce projet.

④ Déclaration Préalable DP 068 341 22 F0017 déposé par Monsieur Bernard KRUGLER, 2 allée des Pommiers – 68510 UFFHEIM, Section 5 Parcelle 339, pour le remplacement en limite de propriété d'une clôture en bois donnant sur la RD 19 Bis, par un muret surmonté d'un grillage rigide de 16,50 m linéaires. Hauteur du muret 0,50 m et hauteur du grillage 1m : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

8.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que les plantations prévues sur le talus de la Rue de la Liberté sont du lierre et du Millepertuis *Hypericum Calycinum*.

Il informe également de la suite de la modification de l'éclairage public en LED. Le devis pour la réalisation des travaux sur l'ensemble de la commune a été réduit de moitié pour cette année et le reste sera effectué en 2023.

Les dossiers de demande de subvention viennent d'être envoyés.

POINT 9 / Divers & Informations

9.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mardi 20 septembre	Don de sang	16h30 – 19h00 Maison des Associations
Jeudi 22 septembre	Commission Scolaire et Jeunes	18 h 00 Mairie
Mardi 27 septembre	Commission Urbanisme	19 h 30 Mairie
Samedi 8 octobre	Anniversaire du FCU – 50 ans	Maison des Associations
Lundi 17 octobre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Samedi 5 novembre	Concert de la Musique	20 h 00 Maison des Associations
Dimanche 13 novembre	Commémoration de l'Armistice	10 h 30 Parvis de l'Eglise
Lundi 14 novembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Dimanche 11 décembre	Repas de Noël des Aînés	12 h 00 Maison des Associations
Lundi 12 décembre	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie

9.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 28 juin 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 19 juillet 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 9 août 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 30 août 2022
- Procès-verbal de la Commission Sociale & Animations du 6 septembre 2022
- Procès-verbal de la Commission Cimetière du 13 septembre 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 13 septembre 2022

9.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que le 3^{ème} Salon des Communes et Intercommunalités se déroulera le Jeudi 22 septembre 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Madame Astrid PORNON concernant les condoléances de la Commune pour la disparition de son époux.

9.4 Tour de table

Monsieur Thierry MULLER indique qu'il faudra faire attention aux énergies dans les bâtiments communaux et qu'il conviendrait d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire lui répond qu'une sensibilisation sera faite auprès des utilisateurs des bâtiments communaux et concernant l'éclairage public, il l'informe qu'une diminution notable de l'intensité est déjà réalisée la nuit.

Madame Véronique SMALLWOOD soutient la proposition d'éteindre les candélabres la nuit.

Monsieur René ALMY demande que soit éteint un spot au niveau de l'entrée de la Maison des Associations.

Il informera le service technique.

Il relate également sa visite à la société Schroll qui gère le recyclage des déchets.

Il présente plus particulièrement le projet de bennes communales pour le compost. Ce projet est déjà en phase de test dans certaines communes de Saint-Louis Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le Maire,
André RIBSTEIN.

Le Secrétaire,
Elodie LE GALLOUDEC.